

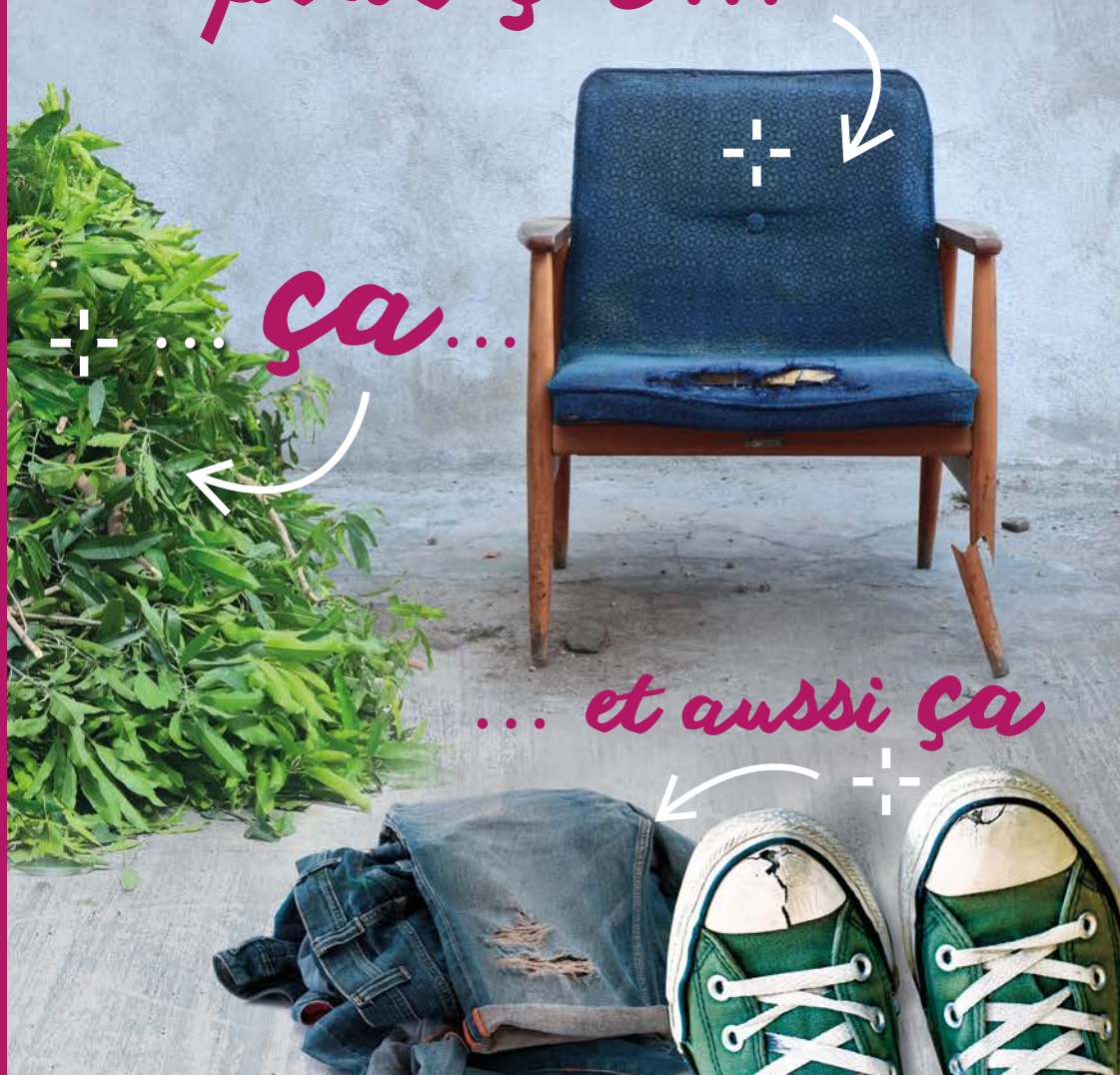
RAPPORT 2019

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



EN DÉCHETTERIE...

*il y a une benne
pour ça...*





Notre politique de gestion des déchets s'inscrit totalement dans la stratégie nationale pour le développement durable. Elle répond à des enjeux primordiaux : maîtriser les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et le changement climatique, préserver la population des risques sanitaires, respecter les exigences croissantes liées à la politique et aux réglementations européennes, développer les capacités nécessaires de traitement et de stockage et enfin, maîtriser les coûts.

Les efforts de chacun, entrepris depuis plusieurs années, portent leurs fruits. En effet, la Métropole figure dans le top 5 des collectivités qui trient le mieux. Elle se hisse même en première position au niveau régional. Notre taux de recyclage par habitant (80 kg) est de 30 % supérieur à la moyenne nationale !

En 2019, nous avons encore musclé cette politique de gestion des déchets vertueuse. Par la poursuite du plan de déploiement des modes de collectes, notamment. Ce qui permet une meilleure intégration urbaine de ces activités avec, par exemple, des bacs collecteurs enterrés dans le cadre de plan propreté. Nous poursuivons également le plan de modernisation et de sécurisation des déchetteries avec le lancement de l'étude de réhabilitation des déchetteries situées sur Gerzat et Saint-Genès-Champanelle.

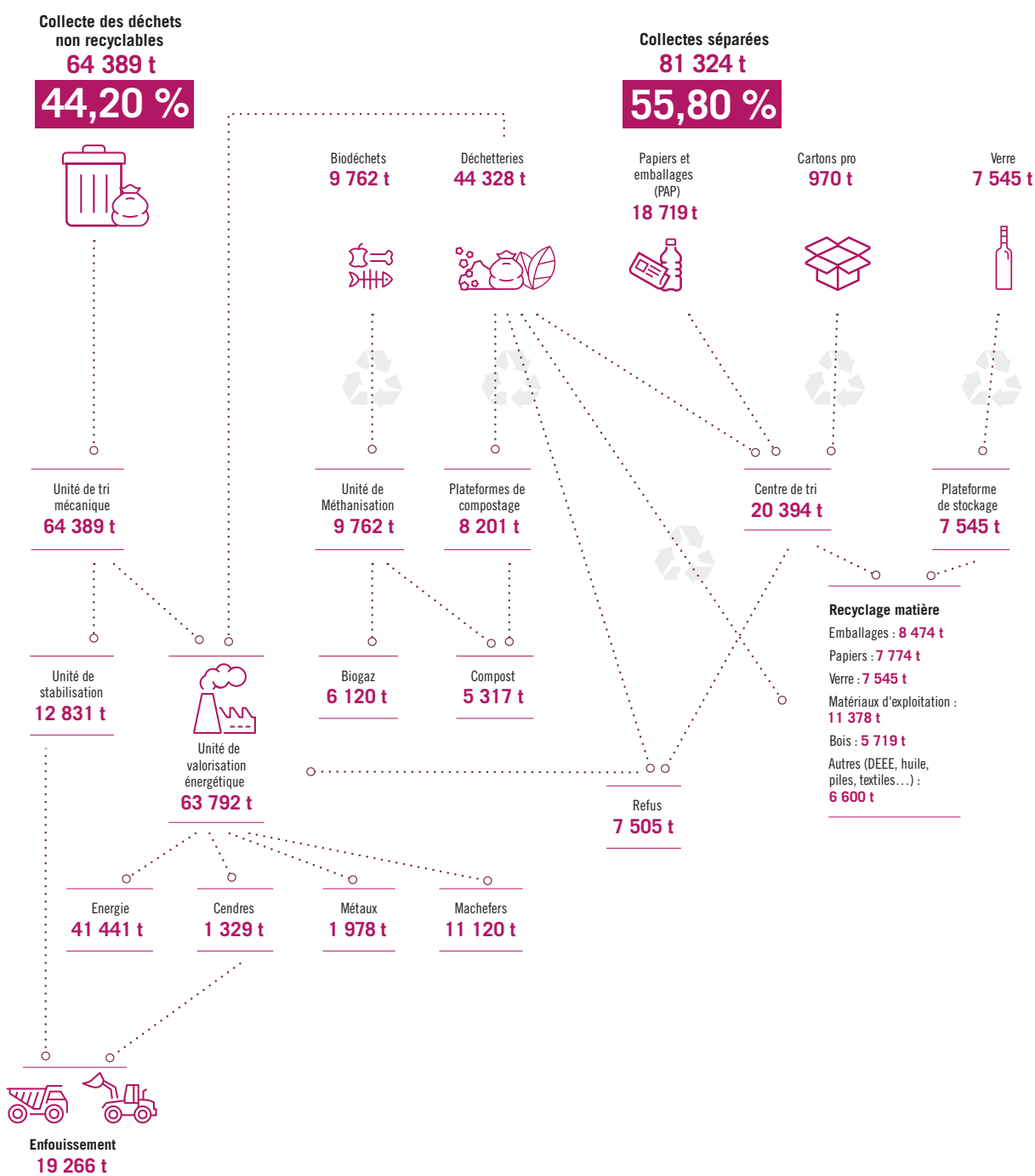
Par ailleurs, nous participons au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM sur le département du Puy-de-Dôme. Ce schéma a été instauré afin de satisfaire pour 2025 à l'obligation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets dans le cadre de la loi pour la Transition Énergétique pour la croissance verte. Il se décline en 3 axes : sensibiliser (notamment les établissements scolaires), composter (installation de composteurs de quartiers et en pied d'immeubles) et collecter (augmenter la collecte en centre-ville, notamment). Enfin, nous avons candidaté au projet d'extension des consignes de tri lancé par Citéo.

Ces grands faits marquants de 2019 ancrent encore davantage notre politique de gestion des déchets dans une démarche ambitieuse et volontariste. Et viennent, aussi et surtout, compléter et renforcer toutes nos actions en faveur de la transition du territoire.

Olivier BIANCHI

Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

→ Vision d'ensemble des collectes et des traitements



→ Sommaire

La collecte des déchets	p. 8
Le traitement des déchets ménagers	p. 18
La prévention des déchets	p. 24
La communication et les animations	p. 29
Le coût du service	p. 33
Les chiffres clés	p. 37

Présentation générale du service

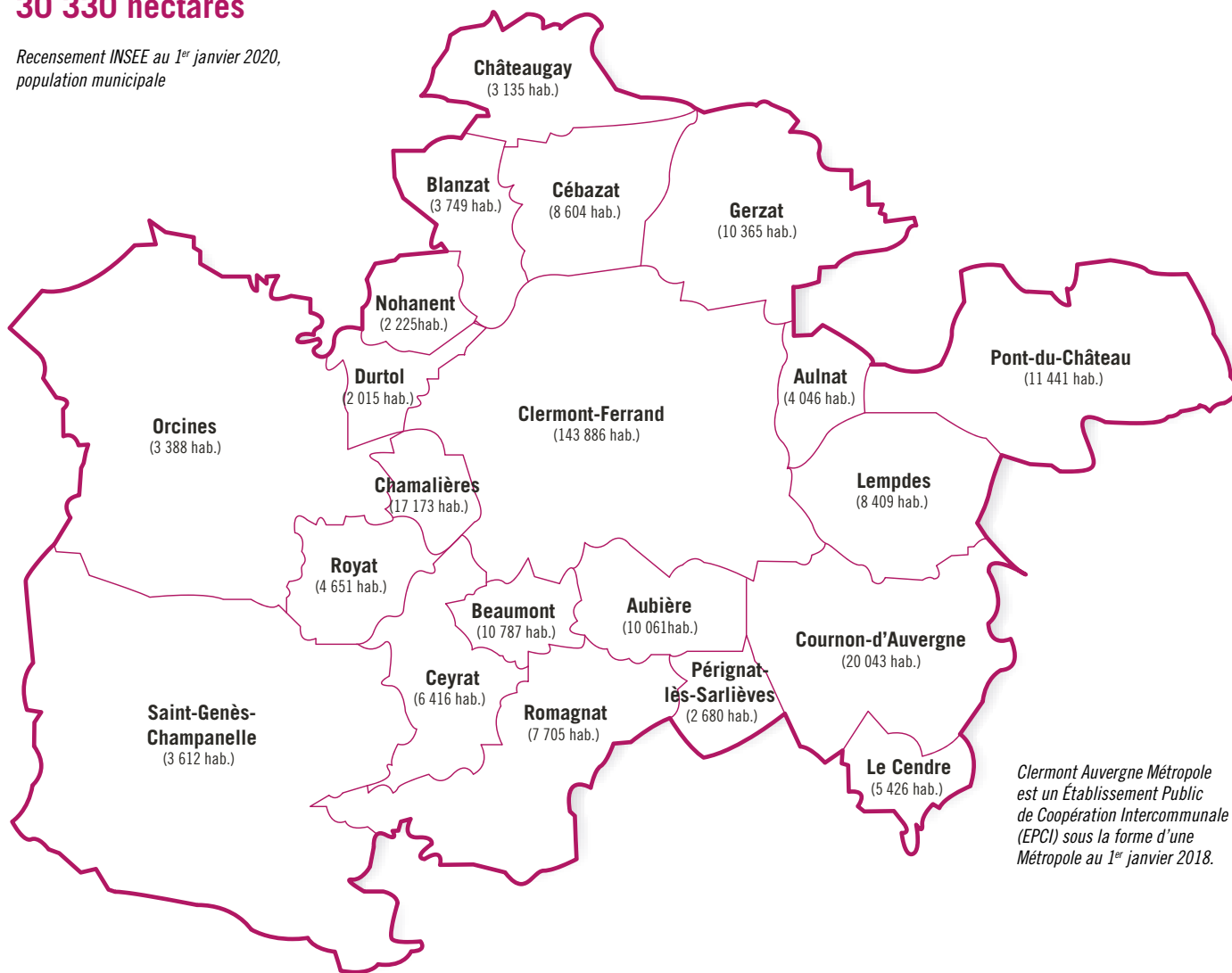
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole :

21 communes

289 817 habitants

30 330 hectares

Recensement INSEE au 1^{er} janvier 2020,
population municipale



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Les services mis en œuvres :

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 COLLECTES DIFFÉRENTES SONT PROPOSÉES

- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

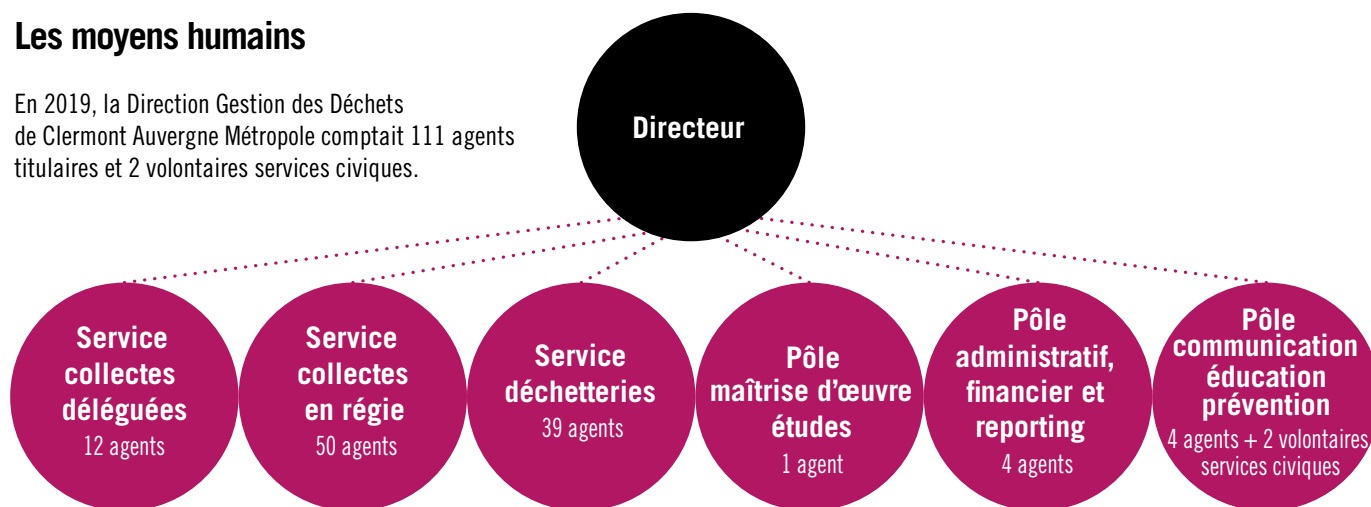
En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose gratuitement des composteurs aux adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets.

La compétence « traitement des déchets » a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Présentation générale du service

Les moyens humains

En 2019, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait 111 agents titulaires et 2 volontaires services civiques.



La politique déchets de Clermont Auvergne Métropole

La politique de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole s'appuie sur 3 axes :

1

Le développement de la valorisation matière passe avec le développement des collectes sélectives (papiers, emballages, verre, cartons, biodéchets, mobiliers, déchets électriques...).

2

La modernisation des déchetteries. Elle a pour objectif d'inciter les habitants à fréquenter les lieux, devant être accueillants, pratiques et adaptés aux usagers. Un plan de modernisation est en cours de réalisation, il vise soit à des réhabilitations globales soit à des réaménagements.

3

La maîtrise des coûts. Les objectifs peuvent être atteints sans hausse de la fiscalité aux moyens des leviers suivants : optimisation des moyens, recherche de recettes, réalisation d'économies.

Le Do-tank : réinventer la collecte des déchets

Piloté par la branche innovation de CITEO, le Do-Tank est un programme d'intelligence collective destiné à concrétiser des solutions à des problématiques complexes par de la preuve de concept (POC), en impliquant plusieurs acteurs (collectivités, metteurs sur le marché, fabricants de solutions de collecte des déchets...).

Il s'organise en 4 temps :

1

Un travail d'identification des problématiques – terrain

2

Des propositions, par équipe, de solutions techniques et organisationnelles,

3

La fabrication de prototypes physiques ou digitaux

4

Tests en vue de leur industrialisation. L'objectif est d'amorcer des solutions concrètes pour l'harmonisation et l'amélioration de la collecte et du tri en France.

Suite à trois journées d'études/prototypage à Aix-en-Provence en 2019 et une journée de restitution des tests sur Paris début 2020, Clermont Auvergne Métropole s'est positionnée pour expérimenter en 2020 deux solutions sur les thématiques suivantes :

- Thème n°1 « Comment adapter le(s) dispositif(s) de tri au parcours du quotidien ? »
- Thème n°2 « Comment améliorer l'intégration urbaine des Points d'Apport Volontaire ? »



Les modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plastique	
Aubière	●	●	●	●	●
Aulnat	X	X	X	X	X
Beaumont	●	●	●	●	●
Blanzat	●	●	●	●	●
Cébazat	●	●	●	●	●
Ceyrat	●	●	●	●	●
Chamalières	●	●	●	●	●
Châteaugay	●	●	●	●	●
Clermont-Ferrand	●	●	●	●	●
Cournon-d'Auvergne	X	X	X	X	X
Durtol	●	●	●	●	●
Gerzat	●	●	●	●	●
Le Cendre	X	X	X	X	X
Lempdes	X	X	X	X	X
Nohanent	●	●	●	●	●
Orcines	X	X	●	X	X
Pérignat-les-Sarliève	X	X	X	X	X
Pont-du-Château	X	X	X	X	X
Romagnat	●	●	●	●	●
Royat	●	●	●	●	●
Saint-Genès-Champanelle	X	X	●	X	X

● = prestation déléguées - X = prestation en régie

Les modalités d'exploitation du service

Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Marchés de services liés aux collectes et aux déchetteries			
Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur Clermont-Ferrand	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2021
Collecte déléguée en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les autres communes	VEOLIA	31/10/18	30/10/21
Collecte du verre	ECHALIER	01/01/19	31/12/22
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	SULO	26/05/2016	25/05/2020
Maintenance et gestion déléguées des bacs roulants sur les autres communes	SULO	15/04/2018	14/04/2022
Lavage et désinfection des bacs roulants	VEOLIA	27/02/2018	26/02/2022
Lavage intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	ANCO	27/02/2018	26/02/2022
Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	SULO	28/02/2018	27/02/2022
Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	VEOLIA/ECHALIER	01/04/2018	31/03/2022
Collecte des encombrants	SUEZ ENVIE	15/11/2019	14/11/2023
Marchés de fournitures liées aux collectes			
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	UGAP	/	/
Fourniture de bacs roulants sur les communes en régie (déchets non recyclables, papiers et emballages)	CITEC	28/08/2017	27/08/2021
Fourniture des bacs roulants (biodéchets) sur les communes aux services en régie	SULO	23/08/2017	22/08/2021
Fourniture de colonnes en plastique (verre, corps creux et corps plats)	UGAP	/	/
Fourniture de colonnes en métal Marchés de travaux liées aux collectes (verre, déchets non recyclables, papiers et emballages)	COLLECTAL	11/04/2018	10/04/2022
Travaux et implantation de conteneurs semi-enterrés et enterrés	RENON	03/08/2018	02/08/22
Marchés de travaux liés aux déchetteries			
Réfection voirie déchetterie de Cournon-Lempdes	EIFFAGE	02/07/2019	04/12/2019
Maîtrise d'œuvre « Réhabilitation et construction de la déchetterie Romagnat »	SAFEGE	08/03/2018	En cours
Maîtrise d'œuvre « Réhabilitation et construction de la déchetterie Saint-Genès-Champanelle »	ANTEA/IN6TU	13/08/2018	En cours
Maîtrise d'œuvre « Construction de la déchetterie Gerzat »	CABINET MERLIN/INTERSITE	08/10/2018	En cours



La collecte des déchets



→ La collecte en porte-à-porte

Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



Modalités

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages, et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Les adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets peuvent disposer gratuitement de composteurs.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs dépendent du nombre d'habitants et du type d'activités. À noter qu'une désinfection des bacs des déchets non recyclables et des biodéchets est assurée chaque année.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages).

Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des conteneurs enterrés.

Les dotations en bacs et en sacs sont fixées par la délibération du 20 juin 2003 :

- pour les ménages : nombre de personnes au foyer x 7 litres x nombre de jour de stockage = volume global
- pour les commerçants, artisans, entreprises, administrations : 360 litres x nombre de jour de stockage = volume global
- pour les restaurants et les métiers de bouche : 660 litres x nombre de jour de stockage = volume global

La collecte en porte-à-porte

NOMBRE DE BACS EN PLACE	2018	2019	ÉVOLUTION
Bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	93 922	95 189	+1,35 %
Bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	80 758	82 146	+1,72 %
Bacs à couvercle vert d'eau (Biodéchets)	46 332	47 012	+1,47 %
Bacs à couvercle bleu (Cartons professionnels)	1 603	1 658	+3,43 %
Composteurs	971	1 158	+19,26 %

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

NOMBRE DE COLONNES EN PLACES	2018	2019	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	230	228	- 0,87%
Papiers et emballages	199	228	+ 14,57%

Fréquences de collecte

La collecte des déchets non recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone non FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

La collecte des papiers et emballages

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5h et 23h, sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

La collecte des biodéchets

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5h et 23h, sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

→ La collecte en porte-à-porte

La collecte des cartons des professionnels

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5h et 23h, sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés sur les communes de la zone régie. Elles n'ont pas lieu le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre sur les communes de la zone déléguée.

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2018	2019	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	66 112,21 t (229,21 kg/hab)	64 389,08 t (222,17 kg/hab)	- 2,61 % (- 3,07 %)
Papiers et emballages	18 364,00 t (63,67 kg/hab)	18 718,98 t (64,59 kg/hab)	+ 1,93 % (+ 1,45 %)
Biodéchets	10 881,92 t (37,73 kg/hab)	9 762,44 t (33,68 kg/hab)	- 10,29 % (- 10,72 %)
Cartons des professionnels	991,15 t (3,44 kg/hab)	969,75 t (3,35 kg/hab)	- 2,16 % (- 2,63 %)
TOTAL	96 349,29 t (334,04 kg/hab)	93 840,24 t (323,79 kg/hab)	- 2,60 % (- 3,07 %)

En 2019, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte connaît une baisse par rapport à 2018 (- 2,60 %).

Elle représente 93 840,24 tonnes, soit 323,79 kg par habitant en 2019 contre 334,04 kg en 2018.

La collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir) et la collecte des biodéchets connaissent des diminutions importantes (-2,61 % et -10,29 %).

La collecte des cartons des professionnels baisse légèrement (-2,16 %) alors que celle des papiers et emballages progresse de 1,93%.

Cette tendance à la baisse de la production de déchets peut s'expliquer par des évolutions de comportements des usagers qui adoptent de plus en plus des réflexes privilégiant le « zéro déchet » (achat en vrac, limitation des emballages, développement du compostage...).

Par ailleurs, 2019 ayant été une année chaude avec peu de précipitation, la production de déchets verts a été moindre qu'en 2018, ce qui a entraîné une diminution des quantités jetées dans les bacs de déchets non recyclables et biodéchets.



Que trouve-t-on dans le bac de déchets non recyclables ?

- 21,4 % **Déchets organiques** soit 49 kg/hab/an
- 19,3 % **Plastiques** soit 44 kg/hab/an
- 15,4 % **Papiers** soit 35 kg/hab/an
- 5,9 % **Cartons** soit 13,5 kg/hab/an
- 3,1 % **Métaux** soit 7 kg/hab/an
- 4,7 % **Verre** soit 10,7 kg/hab/an
- 2,5 % **Textiles** soit 6 kg/hab/an
- 9,4 % **Textiles sanitaires** (lingettes, couches...) soit 21,5 kg/hab/an
- 0,9 % **Déchets spéciaux** (piles, peintures, médicaments...) soit 2 kg/hab/an
- 17,4 % **Divers non recyclables** soit 40 kg/hab/an

→ La collecte en apport volontaire

Présentation

3 types de colonnes d'apports volontaires sont réparties sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre
- pour les papiers et cartons (corps plats)
- pour les bouteilles en plastique (corps creux)

NOMBRE DE COLONNES EN PLACES	2018	2019	ÉVOLUTION
Verre	705	694	- 1,56 %
Papiers - Cartons	36	34	- 5,56 %
Bouteilles en plastique	30	26	- 13,33 %

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 6h et 16h.

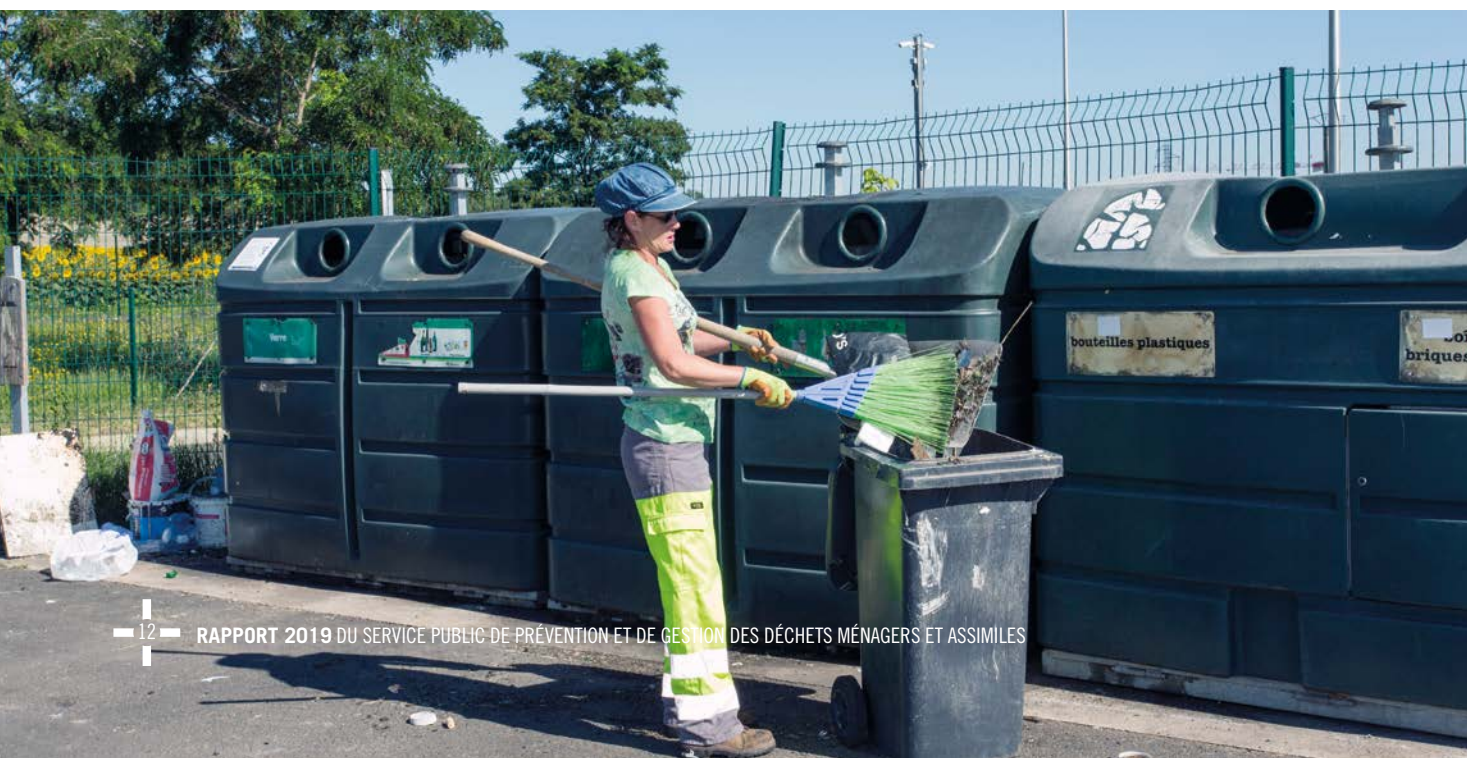
Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

Quantités collectées

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2018	2019	ÉVOLUTION
Verre	7 424,87 t (25,74 kg/hab)	7 544,94 t (26,03 kg/hab)	+ 1,62 % (+ 1,13 %)
Papier/carton	416,07 t (1,44 kg/hab)	0 t	/
Bouteille plastique	21,21 t (0,07 kg/hab)	0 t	/

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des colonnes papiers-cartons et bouteilles plastiques est intégrée à la collecte en porte-à-porte.

La collecte du verre continue sa progression. La quantité totale du verre est estimée à 36,5 kg/hab. Avec 26 kg/hab, Clermont Auvergne Métropole capte plus de 71 % du gisement de verre présent sur le territoire.

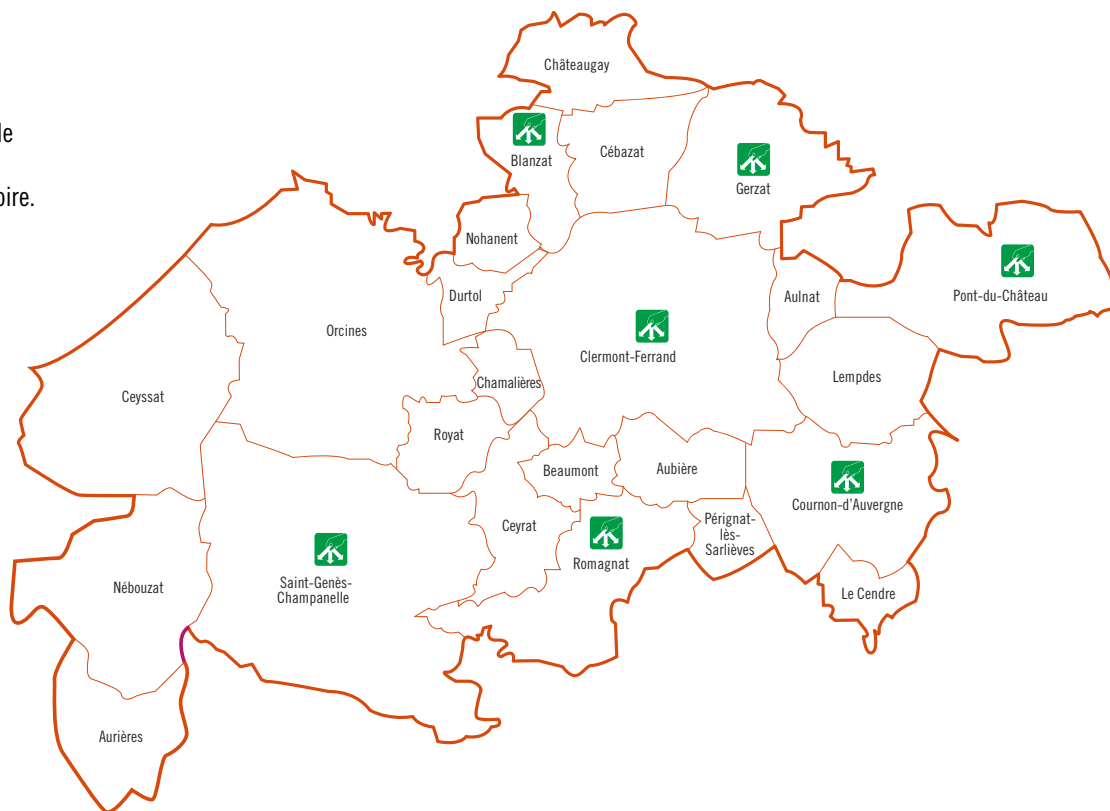


→ La collecte en déchetterie

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.

Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchetteries, ce qui représente 14 059 habitants en 2019.



LIEU DE LA DÉCHETTERIE	HORAIRES D'OUVERTURE	
	PÉRIODES	JOURS
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
Gravanches (Clermont-Ferrand)		
Cournon-Lempdes		
Gerzat		Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Pont-du-Château		
Romagnat		
Saint-Genès-Champanelle		

Conditions d'accès

Les 7 déchetteries sont accessibles en présentant une carte aux gardiens. La demande de ce pass déchetterie se fait sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

- Pour les particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 € par apport.
- Pour les professionnels : 48 € par dépôt.
- Pour les associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 € par apport.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.



Fréquentation (en nombre de passages)

Fréquentation	Cournon Lempdes	Romagnat	Gravanches (Clermont-Fd)	Blanzat	Gerzat	Saint-Genès-Champagnelle	Pont-du-Château	TOTAL
2018								
Particuliers	25 263	94 105	71 840	58 931	11 726	19 897	55 628	337 390
Professionnels	78	211	266	122	57	65	100	899
Mairies	0	98	21	10	0	10	3	142
Associations	92	463	1087	170	39	61	197	2 109
Sans badge	2 392	6 993	7 258	5 756	1 024	2 568	10 430	36 421
TOTAL	27 825	101 870	80 472	64 989	12 846	22 601	66 358	376 961
2019								
Particuliers	44 816	84 006	71 905	56 715	8 554	20 081	36 321	322 398
Professionnels	156	247	291	198	37	56	86	1 071
Mairies	1	97	16	2	0	8	0	124
Associations	214	383	1 381	173	13	67	65	2 296
Sans badge	3 185	6 732	6 130	5 201	577	2 130	4 122	28 077
TOTAL	48 372	91 465	79 723	62 289	9 181	22 342	40 594	353 966
ÉVOLUTION	+ 73,84 %	-10,21 %	- 0,93 %	- 4,15 %	- 28,53 %	- 1,15 %	- 38,83 %	- 6,10 %

Au global, la fréquentation sur les déchetteries a légèrement baissé (-6,10 %).

Les travaux de modernisation de la déchetterie de Cournon-Lempdes en 2018 avaient nécessité une adaptation de son fonctionnement et une fermeture totale pendant plus de 2 mois. Les usagers s'étaient alors déplacés sur celles à proximité (Pont-du-Château notamment). En 2019, cette déchetterie étant rouverte, les usagers ont repris leurs habitudes, ce qui explique la forte augmentation de la fréquentation sur cette déchetterie (+73,84 %).

La collecte en déchetterie

Quantités collectées (en tonne)

TYPE DE DÉCHETS	2018	2019	ÉVOLUTION EN %
Déchets valorisés			
Déchets verts	9 953,44	8 201,27	- 17,60 %
Matériaux d'exploitation	12 144,25	11 378,17	- 6,31 %
Bois	5 729,06	5 719,20	- 0,17 %
Ferrailles	1 976,62	2 014,50	+ 1,92 %
Carton	879,06	934,97	+ 6,36 %
Pneus	145,70	137,38	- 5,71 %
Huile de vidange	74,90	65,16	- 13,00 %
Batterie	5,64	0,00	- 100,00 %
Lampes néons	3,62	3,57	- 1,57 %
Huile alimentaire	7,12	8,57	+ 20,31 %
Piles	10,13	12,36	+ 22,09 %
D.E.E.E.*	1 424,27	1 530,59	+ 7,47 %
Gros électroménager hors froid	470,78	494,23	+ 4,98 %
Gros électroménager froid	248,86	265,70	+ 6,77 %
Écrans	190,42	183,39	- 3,69 %
Petit Appareil en Mélange	514,20	587,28	+ 14,21 %
Textile	376,53	386,19	+ 2,57 %
Polystyrène	14,44	36,90	+ 155,63 %
Plâtre	618,85	736,31	+ 18,98 %
Bouteilles de gaz petit volume	30,08	22,10	- 26,52 %
Extincteurs petit volume	7,79	8,32	+ 6,82 %
Mobilier	1 074,36	1 511,94	+ 40,73 %
Déchets Toxiques	62,78	124,66	+ 98,58 %
Radiographie	-	1,74	-
SOUS TOTAL	34 538,62	32 833,91	- 4,94 %
Déchets non valorisés			
Encombrants	7 634,04	7 766,35	+ 1,73 %
Gravats non valorisés (refus)	0,00	3 358,46	-
Déchets toxiques	161,43	320,57	+ 98,58 %
Amiante cimentée	57,81	46,91	- 18,85 %
D.A.S.R.I.**	2,48	1,58	- 36,19 %
SOUS TOTAL	7 855,76	11 493,87	+ 46,31 %
TOTAL DES APPORTS	42 394,38	44 327,78	+ 4,56 %
	(140,21 kg/hab***)	(145,87 kg/hab***)	(+ 4,04 %)

* D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

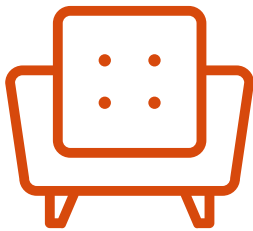
La quantité de déchets apportée en déchetterie augmente de 4,56 %. Ceci s'explique principalement par des apports plus importants de gravats (matériaux d'exploitation et gravats refusés). Le repreneur de ces matériaux a changé en 2019. Ce dernier étant plus exigeant sur la qualité, une quantité importante a été refusée et conduit en Centre d'Enfouissement (3 358 tonnes, soit 23 % des apports des matériaux d'exploitation).

Ces refus entraînent une baisse du taux de valorisation matière : 74 % en 2019, contre 81 % en 2018.

La collecte en déchetterie

La répartition des tonnages par déchetterie est la suivante :

Blanzat	13,96 %
Romagnat	19,30 %
Gravanches	19,01 %
Cournon-Lempdes	21,87 %
Gerzat	4,88 %
Saint-Genès-Champanelle	7,79 %
Pont-du-Château	13,20 %



Les meubles

« Ecomobilier » est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et l'utilise pour soutenir la prise en charge par les collectivités des meubles en fin de vie.

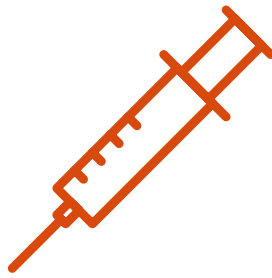
Pour cela, il met en place des bennes sur les déchetteries pour valoriser ces matériaux.

En 2019, quatre déchetteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes et Pont-du-Château. Sur les autres déchetteries, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteints par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

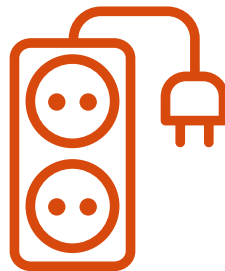


Ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.



Les DEEE

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée l'organisme OCAD3E qui fixe les conditions d'enlèvements.

Eco-système met en œuvre cette action sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et fait appel notamment à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

Une convention avec deux associations locales encadre la valorisation des vêtements, linges, chaussures (TLC). L'association « Envie-Mains Ouvertes » assure la collecte en déchetterie avec la mise en place de contenants spécifiques. Une partie est ensuite valorisée dans leur magasin. L'autre partie est dirigée vers « Emmaüs 63 » qui assure un tri. Les textiles inutilisables pour du réemploi partent en filière de recyclage adaptée (chiffons, isolants...).



Les radiographies

En 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchetteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical).

Les radiographies argentiques sont expédiées et traitées chez Rhône Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papiers (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER pour être détruites et valorisées. L'agent récoltée permet à l'association d'acquérir du matériel médical.



→ La collecte des encombrants à domicile

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m³.

Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation en fonction du volume est demandée aux usagers, à savoir :

VOLUME	TARIFS
< 2 m ³	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m ³	20,00 €
Entre 4 et 6 m ³	30,00 €

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2018	2019	ÉVOLUTION
Nombre de m ³	591	692	+ 17,09 %
Nombre d'enlèvements	227	209	-7,93 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	2,60	3,31	+ 27,17 %

Les quantités d'enlèvements augmentent de 17,09 % alors que le nombre d'interventions diminue de 7,93 %. Ceci traduit des volumes d'enlèvements plus importants, les usagers attendant d'avoir plusieurs objets avant de faire appel au service.

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.

Un nouveau service de collecte à domicile est mis en place en 2020 avec des prises de rendez-vous plus simples (rendez-vous en ligne ou via une plateforme téléphonique). Le nombre d'enlèvements devrait augmenter.





*Le
traitement
des déchets
ménagers*



Le traitement des déchets

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Évolution des quantités de déchets depuis 2010 (en tonne)

	2010	2019
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 410,91	145 711,22
Indice d'évolution*	100,00	101,60

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2019 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a augmenté de 1,6 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est en fait de -2,1 % si cette quantité est rapportée au nombre d'habitant.

Les messages portés au plan national, couplés aux initiatives locales de prévention commencent à avoir un impact sur la production de déchets. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir avec l'intensification des actions de Clermont Auvergne Métropole (compostage, couches lavables, réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation à l'éco-consommation...).

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Déchets non recyclables	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu - Clermont-Ferrand
Biodéchets	Méthanisation	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu - Clermont-Ferrand
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton - Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton - Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton - Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton - Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton - Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en déchetterie

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	REPRENEUR	ADRESSE (siège social)
Ferrailles	Recyclage	SUEZ / VAL'AURA	Rue Henri-et-Gilberte-Goudier - Riom
Déchets verts	Compostage	VERNEA/BOILON	Clermont-Ferrand / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton - Clermont-Ferrand
Pneumatiques	Incinération cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert-Thomas 69447 Lyon cedex 03
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges-Bizet - Paris XVI ^e
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André-Marie-Ampère - Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu - Clermont-Ferrand
Meubles	Recyclage	ECOMOBILIER	50 avenue Daumesnil - Paris XII ^e
D.E.E.E.	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin - Paris cedex 16
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral Hamelin - Paris cedex 16
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean-Mermoz - Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ECO-DDS	117 avenue Victor-Hugo - Boulogne-Billancourt
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge - Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CABURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont-Mouchet - Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral Hamelin - Paris
Cartouches encre	Réemploi, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge - Mende
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/ECHALIER	Lempty / Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge - Mende
Placoplâtre	Recyclage	PAPREC	30 route des Volcans - Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge - Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge - Mende
Polystyrène	Recyclage	PLASTYROBEL	12 rue champ balley - Pessat-Villeneuve
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÛS	Gerzat/Puy-Guillaume 63

Le Pôle de valorisation VERNEA

Présentation

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Quantités traitées (en tonne)

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNEA (EN TONNE)	2018	2019	ÉVOLUTION
Machefers	10 516,73	11 119,65	+ 5,73 %
Métaux	1 580,14	1 978,53	+ 25,21 %
Stabilisat, cendres et indésirables orientés en ISDND*	15 494,98	15 907,98	+ 2,67 %
Énergie	36 448,41	41 441,54	+ 13,70 %
Compost	4 249,56	4 609,26	+ 8,46 %
Biogaz	3 686,35	6 120,42	+ 66,03 %

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Présentation

Le Centre de tri de la société Echalière est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème E. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

MATÉRIAUX	REPRENEUR	ADRESSE
Verre	Quai de transfert	25 rue Newton - Clermont-Ferrand
Cartons	EPR	5 rue Pleyel - Saint-Denis
Briques alimentaires	EPR	5 rue Pleyel - Saint-Denis
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République - Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy - La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 - Compiègne cedex
Journaux, magazines, papiers	PAPREC	La Gare - Saint-Ours
Verre	OI-FRANCE SAS	64 bd du 11-Novembre 1918 BP 1228 - Villeurbanne cedex

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)



Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papier-carton, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papier-carton, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

Quantités traitées (en tonne)

	2018	2019	ÉVOLUTION
Journaux, magazines	8 722,42	7 774,05	- 10,87 %
Cartons	6 250,49	6 655,16	+ 6,47 %
Briques alimentaires	139,90	120,30	- 14,01 %
Bouteilles plastique PET	639,89	745,49	+ 16,50 %
Bouteilles plastique PEHD	239,51	330,84	+ 38,13 %
Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	204,27	146,10	- 28,48 %
Emballages acier	356,47	448,79	+ 25,90 %
Emballages aluminium	27,26	27,21	- 0,19 %
Refus	3 780,25	4 146,29	+ 9,68 %
TOTAL	20 360,45	20 394,23	+ 0,17 %

En 2019, la quantité des déchets triés stagne par rapport à 2018 (+ 0,17 %).

Les quantités de journaux-magazines continuent de baisser (- 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019). Ceci s'explique par la présence de plus en plus importante d'autocollant « stop pub » sur les boîtes aux lettres et une diminution du gisement (baisse de 40 % de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans).

Les bouteilles en plastique quant à elles sont mieux triées : + 16,5 % pour les bouteilles transparentes PET et 38,13 % pour les bouteilles opaques PEHD. Comme observé en 2018, les quantités de pots en barquettes diminuent, traduisant un besoin de communication sur cet emballage.

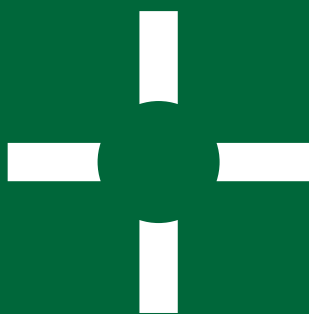
Les emballages en acier ont été mieux triés en 2019 (+ 25,90 %).

À noter que le taux de refus augmente de presque 10 % (20,33 % en 2019 contre 18,57 % en 2018). Les erreurs sont plus nombreuses : présence de textiles, emballages imbriqués, sacs d'ordures ménagères...

Le plan de communication qui accompagnera l'extension des consignes de tri fin 2020 - début 2021 devrait améliorer ces résultats.



La prévention des déchets



La prévention des déchets

Présentation

La labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du VALTOM en 2015 permettait aux collectivités adhérentes de candidater auprès de l'ADEME sur une animation territoriale TZDZG ou la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Après une étude de préfiguration de 6 mois en 2017, Clermont Auvergne Métropole et les autres collectivités ont présenté un dossier auprès de l'ADEME.

Cette dernière, faute de budget, n'a proposé de retenir que 2 ou 3 dossiers.

Face à cette absence de garantie pour un soutien financier à l'ensemble des collectivités adhérentes au VALTOM candidates et après une phase de négociation impliquant un apport financier complémentaire de la part du VALTOM, ce dernier, a déposé un dossier de candidature unique au nom de ses adhérents et ce, dans une approche collective et solidaire.

Le VALTOM, bénéficiaire des aides de l'ADEME dans le cadre du CODEC, redistribuera individuellement, à l'euro près, cette aide financière aux adhérents, complétée d'un soutien financier du VALTOM. Ce soutien permettra à chaque adhérent de bénéficier de financements équivalents à ceux d'un CODEC individualisé.

En contrepartie, chaque adhérent s'engage dans la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME. Cet engagement s'est traduit par la signature d'un CODEC entre la collectivité adhérente et le VALTOM pour une mise en œuvre opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2018 et une fin au 31 décembre 2020.

DOMAINE	PILIER	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Offre des acteurs économiques	1 - Approvisionnement durable 2 - Eco-conception 3 - Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) 4 - Economie fonctionnalité	Créer une dynamique avec les acteurs économiques sur l'économie circulaire : communiquer et accompagner les démarches sur le territoire
Demande et comportement	5 - Consommation responsable (Achat, consommation collaborative, utilisation) des consommateurs	2. Réduire la production de biodéchets (fraction des OM) 3. Réduire la quantité de déchets verts 4. Accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 5. Développer les Eco manifestations 6. Réduire les imprimés non sollicités 7. • Favoriser es nouvelles pratiques d'écoconsommation et sensibilisation des publics • Éduquer les jeunes • Sensibiliser le public étudiant 8. Réduire l'utilisation de produits dangereux 9. Allongement de la durée d'usage : réemploi, réparation, réutilisation
Gestion des déchets	7 – Recyclage / Valorisation	10. • Augmenter la valorisation des emballages • Augmenter la valorisation des papiers de bureau 11. Augmenter la valorisation des biodéchets 12. Augmenter la valorisation des emballages en verre 13. Développer la collecte des textiles 14. Augmenter la valorisation en déchetterie (encombrants/mobilier/DEEE/gravats)
Eco-exemplarité		15. Eco-exemplarité de la collectivité et des EPCI membres en matière d'Economie circulaire

La réduction

Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés gratuitement aux adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bacs à couvercle vert d'eau).

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE	2018	2019	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardins	800	938	+ 17,25 %
Composteurs pieds d'immeubles	94	130	+ 38,30 %
Composteurs d'établissements	53	64	+ 20,75 %
Composteurs de jardins partagés	24	25	+ 4,17 %
Composteur de centre-bourg	0	1	-
TOTAL	971	1 158	+ 19,26 %

On observe une forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole, notamment en pied d'immeuble. Avec la mise en place de la cellule « biodéchets », un suivi de ces équipements sera réalisé afin de s'assurer de la bonne utilisation des composteurs.

En 2019, Clermont Auvergne Métropole a installé un composteur partagé dans le centre-bourg de Châteaugay. Il fait suite à l'expérimentation réussie menée par le VALTOM en 2018 avec l'installation d'un dispositif similaire sur la commune de Lempdes. Sur chacun de ces sites, une vingtaine de foyers utilisent ce dispositif.

D'autres projets sont en cours d'étude avec des implantations en zone urbaine dense : sur la commune de Royat et dans l'hyper-centre de Clermont-Ferrand (quartier des Salins).



Par ailleurs, une réunion d'information sur la gestion intégrée des espaces verts a été organisée pour neuf agents techniques d'Aubière et Pérignat-lès-Sarliève. Cette rencontre avait lieu dans le cadre de l'amélioration du stockage et du traitement des déchets verts issus de l'entretien des espaces verts sur la plateforme communale existante.

La collecte de sapins

Pour la première année, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un dispositif de collecte de sapins. Trente-deux points répartis sur les communes de la Métropole ont permis de collecter près de 2 600 sapins.

60 % ont été conduits au jardin Lecoq et au parc Montjuzet (Clermont-Ferrand) pour être broyés. Ce broyat a ensuite été utilisé en couvre-sol sur les massifs végétaux. Les autres sapins ont été conduits vers des plate-formes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues (60 % en moins sur Clermont-Ferrand), cette opération a permis de valoriser localement près de 18,4 tonnes de déchets verts.

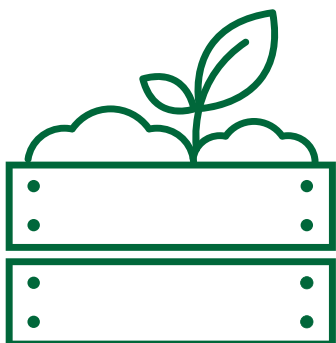
Le gaspillage alimentaire

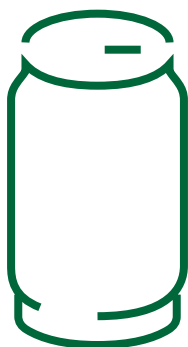
Huit programmes de réduction du gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le VALTOM dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Lempdes, Cournon-d'Auvergne, Clermont-Ferrand et Aubière.

Le Conseil départemental met également en place des dispositifs similaires dans les collèges. Cette thématique est traitée dans le cadre des programmes pédagogiques menés par Clermont Auvergne Métropole (voir pages consacrées aux animations scolaires).

Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel et ainsi réduire l'utilisation de pesticides, 12 000 sacs de compost ont été distribués sur les 7 déchetteries de la métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine Vernea et était constitué à 20 % de déchets issus de la collecte des biodéchets.





Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets.

Par ailleurs, des gobelets réutilisables sont proposés gratuitement aux organisateurs d'événements. En 2019, 15 450 gobelets ont ainsi été prêtés.

Les couches lavables

Afin d'accompagner la promotion des couches lavables, un partenariat s'est mis en place avec l'association « 9 mois et plus ».

Une cinquantaine de couches lavables de tailles, modèles et matières différentes a été fournie à l'association. Celle-ci se charge d'organiser des réunions pour sensibiliser les parents aux couches lavables et expliquer leur fonctionnement. Les familles repartent ensuite avec un prêt de 10 couches lavables. En 2019, 17 familles ont bénéficié de ce dispositif.



L'accompagnement des professionnels

Suite à des sollicitations, quatre structures professionnelles ont été accompagnées en 2019 : ADIS (site Berthelot), KIABI (magasin Clermont-Ferrand), Resto du Coeur (antenne Cournon-d'Auvergne) et la Direction Recherche et Valorisation de l'Université Clermont Auvergne. Un diagnostic a été fait et un plan d'actions a été envisagé avec chaque établissement : mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchet...



L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage des sites se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ». Pour accompagner ces initiatives, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition gratuitement des pinces gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

En 2019, 13 cleanwalks organisées par diverses structures (Mairie de Saint-Genès-Champanelle, CCAS de Clermont-Ferrand, scout, conseil citoyen La Gauthière, ITEP Montferrand, BDE STAPS, Kiabi, collège Trémonteix, école A Bayet...) ont bénéficié de ces prêts.

Le réemploi

La ressourcerie Jerecycle Parc

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et revend dans son magasin. Au titre de la promotion du réemploi, Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

	2018	2019	ÉVOLUTION
Quantité d'objets collectés (en tonne)	80,99	102,39	+ 26,42 %

Les quantités ont augmenté de 26,42 % par rapport à 2018. Ce service connaît un accroissement des visites et montre qu'il répond à un besoin en complément des déchetteries.

L'association « Tous deux roues »

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

	2018	2019	ÉVOLUTION
Quantité de vélos collectés (en tonne)	2,16	4,75	+ 119,91 %

Les quantités ont doublé entre 2018 et 2019. Cette association dynamique en matière de promotion du deux roues connaît un accroissement d'activité important.

Les give-box

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la métropole.

	2018	2019	ÉVOLUTION
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	3	8	+ 166,67 %

En 2019, en partenariat avec le CHU, cinq nouvelles « boîtes à dons » ont été installées.

Ainsi, du mobilier déclassé a été décorées par du personnel du CHU, des étudiants infirmiers et des visiteurs dans le cadre d'ateliers encadrés par des artistes graffeurs.

L'association « Mains Ouvertes »

Une convention avec deux associations locales encadre la valorisation des vêtements, linges, chaussures (TLC). L'association « Envie-Mains Ouvertes » assure la collecte en déchetterie avec la mise en place de contenants spécifiques. Une partie est ensuite valorisée dans leur magasin. L'autre partie est dirigée vers « Emmaüs 63 » qui assure un tri.

Par ailleurs, L'association « Mains Ouvertes » réceptionne des vêtements, linges, chaussures directement sur leur site de Gerzat.

RÉEMPLOI DES TLC (en tonne)	2018	2019	ÉVOLUTION
Friperie	74	70	- 5,41 %
Vente Magasins « Mains Ouvertes »	167	168	+ 0,60 %
Emmaüs	444	476	+ 7,21 %
Total TLC collectés par Mains Ouvertes	685	715	+ 4,23 %



La communication et les animations





Les actions de communication

Accompagnement des professionnels

La mise en place de la collecte des biodéchets dans les restaurants collectifs s'accompagne de réunions d'informations auprès du personnel afin de leur présenter ce nouveau dispositif. 18 formations ont été réalisées en 2019 auprès de 154 agents. De même, l'accompagnement de professionnels pour les aider à mieux gérer leurs déchets a donné lieu à 16 réunions d'information en 2019 auprès de 250 salariés (ADIS, INGEROP, INRA, UNISCITE, musée Lecoq, direction Cycle de l'eau de Clermont Métropole, mairies...)

La Semaine bleue

Rendez-vous annuel pour les seniors, la Semaine bleue avait pour la seconde année comme thème : « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ». Les CCAS de Clermont-Ferrand et Gerzat ont sollicité les services de la direction gestion des déchets pour accompagner différentes actions : balade citoyenne pour ramasser les déchets dans le centre-ville de Clermont-Ferrand, ateliers intergénérationnels en maison de retraite (goûters zéro déchet, fabrication de produits d'entretien maison, jeux sur le tri des déchets).

Festival H2O

Coordonné par l'association H2O Sans Frontière, le festival des cours d'Eau H2O réunit différents projets autour du thème de l'eau. Afin de s'intégrer dans cette démarche et tendre vers une éco-manifestation, un accompagnement a été mis en œuvre par la direction gestion des déchets. Ainsi, le jeu « eau en bouteille VS eau du robinet » a été imaginé par les animateurs des Directions Cycle de l'Eau et Gestion des Déchets. Il a ensuite été animé par les volontaires services civiques Uniscité pendant les deux jours du festival. Par ailleurs, un flyer « pique-nique zéro déchet », des gobelets réutilisables et des totems de tri ont été mis à disposition des organisateurs pour réduire la production de déchets et améliorer le tri. En 2019, la manifestation a enregistré 3 500 visiteurs.

Trans'Urbaines 2019 : décoration d'un camion poubelle

Après les colonnes à verre et les bacs de collecte sélective, c'est un camion benne qui a été décoré par les artistes graffeurs locaux. Suite à l'appel à projet lancé par les Trans'Urbaines, cinq propositions graffitiques avaient été proposées par les artistes. Soumis au vote du public et des agents pendant la Semaine du Développement Durable, la proposition de Motte et Keymi a été retenue.

Cette œuvre s'intègre à leurs expositions « Mo'N' Key Pop » de 2019 et 2018 où le travail d'abstraction pop de Keymi se mêle aux parodies illustratives de Motte. Elle a été réalisée samedi 12 octobre pendant la street party du festival des Trans'Urbaines 2019 sur la place de Jaude. Depuis, le camion de collecte assure sa mission sur les communes collectées en régie.

En parallèle, deux colonnes à verre ont été décorées par des jeunes dans le cadre d'ateliers à l'espace Nelson-Mandela (quartier La Gauthière, Clermont-Ferrand) et à la Médiathèque Hugo-Pratt (Cournon-d'Auvergne).

Actions de sensibilisation dans les quartiers de Croix-Neyrat et La Gauthière

A l'initiative de collectifs réunissant différents acteurs des quartiers de Croix-Neyrat et La Gauthière (CLCV, centre social CAF, AuvergneHabitat, Logidôme, OPHIS, éducateurs du PARQ-ADSEA, associations culturelles et sportives...) des actions de sensibilisation au tri des déchets sont mises en œuvre depuis 2017. En 2019, à l'occasion de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants et lors de la fête de quartier, des stands d'animation ont

été proposés aux habitants du quartier de Croix-Neyrat. Sur le quartier de La Gauthière, un flyer d'information sur l'évacuation des objets encombrants a été réalisé et diffusé aux habitants, un nettoyage de site et une visite du centre de tri ont été organisés. A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, une animation a été proposée sur le marché hebdomadaire avec l'intervention du duo « Les Recyclown ».

Les animations à destination des familles

Tout au long de l'année, la Direction Gestion des Déchets participe à des rendez-vous familiaux en proposant des ateliers et des jeux sur le tri et la réduction des déchets : sable show (Clermont-Ferrand), activ'été (Cournon-d'Auvergne), Effervescences. Ceux-ci permettent de toucher un vaste public que ce soit sur les questions du tri, du recyclage, ou même de la prévention. En 2019, près de 1 800 personnes ont été sensibilisées sur ces événements.

L'exposition

« jetons moins, trions plus »

En 2019, une nouvelle exposition sur les déchets a été réalisée par les Directions Communication et Gestion des Déchets.

À travers 15 panneaux, elle explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa propre production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et leur réutilisation.

Les actions de communication

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux enfants, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier degré. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes.

Ce dispositif est mis en place en début d'année scolaire en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles. En 2019, 243 animations ont ainsi été réalisées, sensibilisant à la question des déchets plus de 132 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit plus de 3 300 jeunes.

Les spectacles

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficié des interventions.

Ainsi, le Petit Théâtre Vert a assuré huit représentations de « Gaspibirthday ». Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche de la problématique des déchets et permettent de dresser un bilan aux interventions.

Le concours

« Mon Environnement et Moi »

Pour la quatrième édition, ce concours a été lancé auprès des classes de CP à CM2. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et Moi ». Dix classes ont participé et ont bénéficié d'une journée d'activités sur le thème de l'environnement pendant

la Semaine du Développement Durable sur les sites du musée Henri-Lecoq et l'espace Georges-Conchon à Clermont-Ferrand. Cet événement permet aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).

La mallette pour les Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

La direction gestion des déchets a conçu deux mallettes pédagogiques destinées aux agents municipaux : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans, « Tri Porteur » pour les 6-12 ans.

Ces mallettes sont mises à disposition gratuitement auprès des agents municipaux et leur permettent de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets pendant les TAP. Une journée de formation est prévue pour appréhender les différents ateliers. Les communes de Cébazat, Clermont-Ferrand, Pont-du-Château, Aulnat, Châteaugay, Le Cendre et Cournon-d'Auvergne ont bénéficié de ces dispositifs en 2019.

Les actions en direction du public étudiant

Plus de 40 000 étudiants fréquentent les structures universitaires présentes sur Clermont Auvergne Métropole. Différents projets sont menés chaque année autour du tri et de la réduction des déchets.

Ainsi, en février, des animations « bar à eaux » ont été proposées dans les résidences étudiantes de l'Ecole Nationale des Finances Publiques. Près de 200 étudiants et agents ont participé à cet événement encadré par les volontaires Uniscité accompagnés d'un groupe d'étudiants.

A l'occasion de la Semaine Étudiante de l'Environnement, une cleanwalk a été menée sur le campus des Cézeaux où plus de 20 kg de déchets ont été ramassés. Une soirée débat autour du film « Straws » sur les pailles a également été co-organisée avec l'association Zéro Déchet Clermont Auvergne.

Lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le duo « Les Recyclowns » est intervenu sur le restaurant universitaire Dolet afin de sensibiliser le public étudiant d'une manière décalée et burlesque sur les bonnes consignes en matière de tri des déchets.

Sur le campus des Cézeaux, le groupe RecyChic composé d'agents de la Direction Gestion des Déchets a recyclé des chansons sur le thème du tri et de la réduction des déchets. Une conférence « des trésors dans nos poubelles » a également été organisée.

BILAN DES ACCOMPAGNEMENTS	2018			2019		
	Nombre de participants	Nombre de groupes	Nombre d'animations	Nombre de participants	Nombre de groupes	Nombre d'animations
Écoles maternelles	701	28	98	912	39	95
Écoles élémentaires	1 345	58	161	1 279	55	99
Centres de loisirs	45	3	11	75	4	4
Collèges	270	10	25	353	14	17
Lycées	334	13	15	736	18	24
Instituts spécialisés	37	5	9	31	2	4
Étudiants	312	8	10	1 174	17	16
Professionnels	352	40	40	458	40	41
Grand public	7 337	34	35	1 769	43	41
TOTAL	10 733	199	404	6 787	232	342

Les outils de communication

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

Les autocollants consignes de tri

(déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs. Un autocollant bilingue est apposé dans les chambres universitaires.

Le guide

« je pense donc je trie »

donne les consignes de tri pour les différents services de collecte des déchets : déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre, déchetteries... L'essentiel du tri en 6 pages.

Les sacs de précollecte

(pour la poubelle à couvercle jaune) facilitent le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitants en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...).

Les autocollants « stop pub »

sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...).

Le guide pratique

« vos biodéchets

nourrissent la terre »

fait partie du kit compost (avec un composteur 300 litres, un seau et un aérateur de compost) donné aux habitants de logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets en porte-à-porte.

Les autocollants

« erreurs de tri »

sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de sac en plastique dans le bac à couvercle jaune, pas de déchets verts, pas de gravats...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

Des goodies

sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués avec des matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, pailles en inox).

Lors des implantations de colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre),

un flyer personnalisé pour chaque site est distribué aux utilisateurs.

Des panneaux et des autocollants

sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprise, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

Le flyer

« pique nique zéro déchet »

réalisé à l'occasion du festival H2O, il est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchet lors de sorties.

Le flyer Zéro Déchet Encombrant

réalisé à l'occasion du Plan Propreté en 2018, donne des informations sur les moyens d'évacuer des objets encombrants (dons aux associations, apport en déchetterie, collecte

à domicile). Destinés également au public étudiant, ils ont été distribués par le Crous et les bailleurs.

La majorité de ces documents papiers sont disponibles en téléchargement sur le site www.clermontmetropole.eu. Le site internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire pour les bacs à déchets, conseils pour réduire les déchets...

La campagne

« déchetterie ouverte 7j/7 »

faisant suite au Plan Propreté destiné à sensibiliser les habitants sur les incivilités comme notamment les dépôts sauvages, une campagne sur les déchetteries a été réalisée en 2019. Un visuel a été conçu pour rappeler les trois principaux flux acceptés : les déchets verts, le mobilier et le textile. Il met en avant également la large plage d'horaire d'ouverture.

Cette campagne a bénéficié d'une large diffusion importante : panneaux publicitaires MUPI, flancs de bus, écrans lumineux (gare SNCF, médiathèques), insertions publicitaires, radio, cinéma, réseaux internet et sociaux.



Le coût du service



Les recettes perçues par le service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement. D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchetteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Eco-mobilier, Eco-systèmes, Eco-DDS...)

	2018	2019	ÉVOLUTION
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	32 673 876,00 €	33 442 312,00 €	2,35 %
Taux	7,99 %	7,99 %	0,00%

Les autres recettes

	2018	2019	ÉVOLUTION
COLLECTE			
CITEO	3 085 826,00	3 172 425,56	7,81 %
Ventes de matériaux ACIER - Arcelor	52 376,12	55 874,56	6,68 %
Ventes de matériaux PAPIERS CARTONS NON COMPLEXES - Papeteries Giroux			
Ventes de matériaux CARTONS - PAPIERS CARTONS NON COMPLEXES - Smurffit Kapa	513 063,21	348 840,42	- 19,12 %
Ventes de matériaux PAPIERS CARTONS COMPLEXES - Lucart SPA			
Ventes de matériaux PLASTIQUE – Valorplast	171 233,79	254 737,98	48,77 %
Ventes de matériaux ALUMINIUM – Affimet	10 635,29	3 868,82	- 63,62 %
Ventes de matériaux VERRE - OI Manufacturing	179 332,75	182 690,56	1,87 %
Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	502 262,70	531 485,08	5,82 %
Participation des usagers pour la collecte des encombrants	4 353,00	3 446,00	- 20,84 %
SOUS-TOTAL 1	4 519 082,86	4 553 368,98	+ 0,76 %
DÉCHETTERIES			
Dépôts en déchetteries	42 576,00	59 962,00	40,84 %
ECO-MOBILIER	0,00	45 753,76	-
OCAD3E	139 689,68	161 810,14	15,84 %
ECODDS	1 200,00	11 336,64	844,72 %
Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	254 276,24	193 651,96	- 23,84 %
Accès communes extérieures	140 894,98	148 351,97	5,29 %
SOUS-TOTAL 2	2 578 636,90	620 866,47	7,30 %
DIVERS			
CET de Puy Long - Travaux - Remboursement VALTOM	1 250 000,00	0,00	-
CODEC - Reversement VALTOM	0,00	202 500,00	-
SOUS-TOTAL 3	3 1 250 000,00	202 500,00	-83,80 %
TOTAL	6 347 719,76	5 376 735,45	-15,30 %



Les dépenses

Les dépenses (montants hors taxe)

LIBELLÉ	2018	2019	ÉVOLUTION
DÉPENSES DES COLLECTES			
Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	13 310 832,09	13 479 726,05	1,27%
Frais de personnel	3 279 888,00	3 525 763,72	7,50%
Amortissements et frais financiers	1 111 872,83	1 243 891,48	11,87%
Droits de sortie du SBA	50 551,43	25 426,02	-49,70%
Communication	98 059,88	210 039,49	114,20%
Frais de structures	435 932,00	446 979,00	2,53%
Traitement des ordures ménagères résiduelles - VALTOM	7 577 647,83	7 572 099,38	-0,07%
Traitement des déchets valorisables issus des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire - VALTOM	2 780 657,25	3 278 663,56	17,91%
Traitement des biodéchets collectés en porte-à-porte - VALTOM	591 135,42	643 289,68	8,82%
SOUS-TOTAL 1	29 236 576,73	30 425 878,38	4,07%
DÉPENSES DES DÉCHETTERIES			
Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries	1 269 164,35	1 211 920,98	-4,51%
Frais de personnel Déchetterie Régie	2 009 932,00	2 027 090,77	0,85%
Traitement des encombrants non valorisables - VALTOM	1 128 428,39	1 139 521,59	0,98%
Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - VALTOM	994 182,29	1 072 149,50	7,84%
Traitement des déchets verts - VALTOM	859 833,33	909 702,70	5,80%
SOUS-TOTAL 2	6 261 540,36	6 360 385,54	1,58%
DÉPENSES DIVERSES VALTOM			
Administration Générale, prévention, communication	228 637,50	0,00	-
Mutualisation du transfert et du transport des déchets	591 135,42	617 298,20	4,43%
SOUS-TOTAL 3	819 772,92	617 298,20	-24,70%
TOTAL	36 317 890,01	37 403 562,12	2,99%

Principales prestations rémunérées à des entreprises (hors travaux et fournitures) :

ENTREPRISE	NATURE DES PRESTATIONS	TTC VERSÉ EN 2019
VEOLIA	Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur Clermont-Ferrand	5 755 087,36 €
VEOLIA	Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les autres communes déléguées	4 646 176,90 €
PAPREC ECHALIER	Collecte des points d'apport volontaire	333 841,71 €
SULO	Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	608 960,45 €
SULO	Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes déléguées	383 843,79 €
VEOLIA	Lavage et désinfection des bacs roulants	624 012,66 €
ANCO	Lavage intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	63 311,69 €
SULO	Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	17 713,26 €
VALVERT	Collecte en porte-à-porte des encombrants à domicile	10 859,20 €
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	1 299,54 €
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (hors Eco-DDS)	85 159,90 €
VEOLIA -ECHALIER	Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	775 197,23 €
TOTAL		13 305 463,69 €

Le coût aidé du service

	2017	2018	2019	ÉVOLUTION
COLLECTES				
Dépenses HT	29 288 708,24	29 236 576,73	30 425 878,38	4,07 %
Recettes	4 643 365,65	4 519 082,86	4 553 368,98	0,76 %
Coût HT	24 645 342,59	24 717 493,87	25 872 509,40	4,67 %
DÉCHETTERIES				
Dépenses HT	5 638 804,30	6 261 540,00	6 360 385,54	1,58 %
Recettes	503 675,75	578 636,00	620 866,47	7,30 %
Coût HT	5 135 128,55	5 682 904,00	5 739 519,07	1,00 %
DIVERS				
Dépenses HT	2 201 486,00	819 772,92	617 298,20	-24,70 %
Recettes	1 399 005,74	1 250 000,00	202 500,00	-83,80 %
Coût HT	802 480,26	-430 227,08	414 798,20	-196,41 %
Coût du service HT	30 582 951,40	29 970 170,79	32 026 826,67	6,86 %
COÛT DU SERVICE TTC	35 677 228,00	34 786 497,00	37 064 424,86	6,55 %



Les chiffres clés



Les chiffres clés

Les quantités collectées (en kg/hab)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
COLLECTE À DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE																	
Déchets non recyclables	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54	243,65	239,60	235,36	233,19	231,57	229,46	229,57	229,21	222,17
Biodéchets				0,08	1,02	1,08	19,12	31,15	35,30	35,88	36,56	40,03	36,58	38,30	38,31	37,73	33,68
Papiers et emballages	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16	68,63	66,91	65,93	65,93	64,66	65,30	65,50	63,67	64,59
Cartons pro			1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68	3,68	3,50	3,51	3,41	3,49	3,59	3,53	3,44	3,35
PAV verre	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73	23,10	22,97	22,87	24,07	24,09	24,32	25,20	25,74	26,03
PAV papier	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16	3,19	2,54	2,07	1,62	1,60	1,44	1,42	1,44	/
PAV plastique	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	/
PAV huile	0,14	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30	0,30	0,25	0,18	0,21	0,15	0,22	0,00	/	/	/
SOUS-TOTAL	369,05	372,92	370,24	374,23	368,86	369,01	366,11	373,84	377,96	371,75	366,56	368,54	362,22	362,69	363,61	361,30	349,82
Taux de valorisation matière	18,90 %	19,80 %	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %	34,59 %	35,54 %	35,55 %	35,79 %	36,73 %	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %
COLLECTE EN DÉCHETTERIE																	
Valorisé	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,31	106,97	100,74	103,18	117,40	116,70	119,35	125,43	114,23	108,05
Non valorisé	35,80	36,76	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49	36,17	38,40	37,14	34,13	24,37	25,12	24,64	26,37	25,98	37,82
SOUS-TOTAL	109,24	110,85	119,75	132,05	128,84	139,63	138,43	132,48	145,38	137,87	137,31	141,76	141,82	143,99	151,80	140,21	145,87
Taux de valorisation matière	67,22 %	66,84 %	68,89 %	74,37 %	74,68 %	75,72 %	76,53 %	72,70 %	73,58 %	73,07 %	75,14 %	82,82 %	82,29 %	82,89 %	82,63 %	81,47 %	74,07 %
TOTAL	478,29	483,77	489,98	506,27	497,70	508,64	504,54	506,32	523,33	509,62	503,88	510,30	504,04	506,59	515,41	501,51	495,69
Taux de valorisation matière	29,94 %	30,58 %	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %	44,56 %	46,10 %	45,70 %	46,52 %	49,53 %	49,16 %	49,85 %	50,34 %	49,12 %	47,55 %

Le coût moyen du service par habitant (en euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût/habitant des collectes (collecte et traitement)	58,39	59,21	63,07	63,29	64,79	68,13	72,44	70,74	70,05	68,71	74,14	95,09	96,03	95,28	100,04	99,21	103,35
Coût/habitant des déchetteries (collecte et traitement)	5,59	10,26	10,59	11,62	12,85	12,36	13,55	14,44	15,41	13,22	13,69	16,18	17,96	20,14	20,25	22,40	22,54
Divers (Valtom)												9,27	5,77	7,1	4,34	-1	1,99
TOTAL	63,98	69,47	73,66	74,91	77,64	80,49	85,99	85,18	85,46	81,93	87,82	120,53	120,07	122,54	124,63	120,61	127,89
ÉVOLUTION	+ 8,68 %	+ 8,58 %	+ 6,04 %	+ 1,69 %	+ 3,64 %	+ 3,67 %	+ 6,84 %	- 0,9 %	+ 0,33 %	- 4,13 %	+ 7,19 %	+ 37,24 %	- 0,38 %	+ 2,06 %	+ 1,71 %	- 3,23 %	+ 6,04 %

L'évolution du service de collecte des déchets

2000 Clermont Communauté exerce la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ». Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohant, Gerzat et Royat et une zone de Clermont-Ferrand. Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte. Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay. Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon-d'Auvergne/ Clermont-Ferrand.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand. Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon-d'Auvergne. Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles. Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon-d'Auvergne. Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intégration d'Aulnat à la régie de collecte. Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat. Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre. Simplification des jours et horaires de collecte.

2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève. Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne. Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008 Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château. Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.

2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long. Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif. Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011 Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets. Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

2012 Passage des « hauts-de-quai » des déchetteries en régie. Réouverture de la déchetterie de Blanzat. Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013 Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune. Mise en place de la vidéoprotection dans les sept déchetteries.

2014 Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM. Mise en place du Pass Déchetterie. Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2015 Candidature de Clermont communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Eco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaires pour le verre). Déchetterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens Déchetterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016 Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical. Densification des points d'apport volontaires pour le verre.

2017 Rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique Réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes Candidature de Clermont Auvergne Métropole sur un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME.

2018 Mise aux normes des déchetteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Ferrand), réhabilitation/ construction de la déchetterie de Cournon-Lempdes. Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le VALTOM.

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte.

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur.

2019 Poursuite du plan de déploiement de modes de collectes permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : bacs conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchetteries (lancement de l'étude de réhabilitation/construction des déchetteries situées sur Gerzat et Saint-Genès-Champanelle).

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

+

**clermont
auvergne
métropole**

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
64/66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex

dechets@clermontmetropole.eu
04 63 669 669